

**RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU**  
**Du Lundi 2 Mai 2022 à 20h00**  
**Au sein des locaux communautaires de Poix Terron**

**Date de convocation des conseillers :** 22/04/2022

**Délégués présents :** Bernard BLAIMONT ; Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Pascal MAUROY ; Nicolas POIRET ; Guy CAMUS ; Yves BREDY ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Sébastien LAURENT ; Jean – Luc PETRE ; Thierry MERCIER ; Christian BELLOY.

**Absents :** Marie – France KUBIAK (excusée) ; Bernard MAIRIEN (excusé **pouvoir à Bernard BLAIMONT**) ; François JUSTINE (excusé **pouvoir à Nicolas POIRET**) ; Benoît DELETANG (excusé).

**Invitées :**

Mélanie LESIEUR - Conseillère Départementale (présente) ; Brigitte LOIZON - Conseillère Départementale (présente).

Approbation du Compte - Rendu du Bureau du 1<sup>er</sup> Avril 2022 à l'unanimité sans remarque.

**Partie échanges et débat**

**- Etude compétences scolaires et périscolaires**

Le Bureau retient pour 2022 les orientations suivantes :

- ⇒ Etablir dans un premier temps les propositions de soutien financier pour les services périscolaires à débattre lors des commissions de secteur de Juin prochain.
- ⇒ Pour l'étude du fonctionnement et des coûts des compétences scolaires et périscolaires :
  - Les 4 élus du groupe de pilotage (Y. Bredy, D. Begaud, M. Lesieur, P. Mauroy) rencontreront les structures existantes pour collecter les données nécessaires à l'étude et faire un premier état des lieux sur la base d'une enquête,
  - Des commissions de travail (par secteur élargi) se réuniront en fin d'année pour débattre de l'état des lieux, des besoins et des analyses financières avec 1 à 2 représentants par structure.

L'étude sera conclue au cours de l'année 2023.

**- Etude pour harmonisation des redevances d'assainissement collectif**

Le Bureau retient les orientations suivantes :

- Analyse du fonctionnement de la compétence et des budgets (depuis le transfert en 2018) dont analyse des investissements, charges et recettes de chaque équipement.
- Analyse des perspectives d'évolution avec :
  - l'augmentation des charges, les amortissements et l'amélioration de l'existant,
  - le programme en cours sur Attigny, Launois sur Vence, Lucquy - Coucy et amélioration réseau de Signy l'Abbaye,
  - l'engagement avant la fin du mandat de nouvelles opérations (Saulces Monclin, mise aux normes équipement secteur gendarmerie et scolaire Chaumont Porcien, équipement d'une partie de Guignicourt sur Vence).
- Proposition de solutions d'harmonisation des redevances avec prise en compte des participations et des contributions eau pluviale des communes concernées pour équilibrer les budgets.

L'étude devra être aboutie fin 2022 (1<sup>er</sup> Comité de Pilotage mi - septembre, 2<sup>ème</sup> Comité fin octobre début novembre pour propositions).

- Acquisition des terrains et locaux des anciens Transports DRUART sur la Zone d'Activités Verte à Poix-Terron, ainsi que la « friche Vivescia »

### **1) Projet d'acquisition du silo Vivescia de Poix Terron**

Le Bureau donne un avis favorable pour les engagements suivants :

- Prix d'acquisition avec partage suivant :
  - 150 000 € pour la Communauté de Communes (bâtiment de 900 m<sup>2</sup> et terrain attenant de 3 900 m<sup>2</sup>),
  - 50 000 € pour l'agriculteur voisin (terrain en face de 1 500 m<sup>2</sup> avec 5 cellules et un terrain de 700 m<sup>2</sup> à proximité de l'entrée de sa ferme).
- Frais de découpage à se partager : 50 % chacun.
- Réalisation du programme des travaux à prévoir avec estimation.

### **2) Acquisition des terrains et locaux des anciens Transports DRUART sur la Zone d'Activités Verte à Poix-Terron**

- Parcelle de 17 000 m<sup>2</sup> avec une voirie centrale (adaptée PL) comprenant :
  - ✚ Un bâtiment de 690 m<sup>2</sup>,
  - ✚ Espace bureaux de 160 m<sup>2</sup> type Algeco,
  - ✚ Parking poids lourds,
  - ✚ Clôture d'une hauteur de 2 mètres avec accès par portail électrifié.
- Prix de vente demandé par M. Druart : 720 000 € (1ère Proposition d'achat : 500 000 €).
- Projet envisageable  
Mise en place de 2 à 3 opérations distinctes :
  - Travaux d'aménagement et d'isolation pour mise en location du bâtiment existant,
  - Aménagement de 2 à 3 parcelles à vendre type zone d'activités,
  - Construction d'un bâtiment neuf éventuellement mais pas forcément en maîtrise d'ouvrage communautaire.
- Coût prévisionnel acquisition, travaux et aménagement de 780 000 € à 980 000 €
- Financement :
  - Subventions potentielles : 400 000 €
  - Vente terrains : 100 000 €
  - Reste à charge : 280 00 € à 480 000 €
  - (Emprunt de 300 000 € à 400 000 € potentiellement remboursé par loyers)

Le Bureau donne un avis favorable (2 abstentions) pour engager une nouvelle négociation avec le propriétaire sur des prix d'acquisition à la hausse.

## 1) Attribution marchés de travaux et avenants :

- Rénovation de l'ancien logis du maître de poste du Relais de Poste de Launois sur Vence : Attribution du marché de travaux

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir les attributions aux entreprises suivantes, conformément au classement de la Commission d'Appel d'Offres :

- **LOT 01 Maçonnerie - démolitions : PIERRE HINTERLANG**, pour une offre de base de **146 589.55 € HT**
- **LOT 02** : rappel car déjà attribué au Bureau du 14/03/2022 - **Menuiseries extérieures bois : Menuiserie THIRY**, pour une offre de base de **66 455€ HT**
- **LOT 03 Cloisonnement Platerie : pas d'offre reçue, lot à relancer**
- **LOT 04 Menuiseries Intérieures : S. LAFOND**, pour une offre de base de **61 268.99€ HT**
- **LOT 05 Electricité** : après négociation, **IBA EXPANSION** pour une offre de base de 57 018€ HT et option pour un montant de 519.40€ HT **soit montant du marché total 57 537.40€ HT**
- **LOT 06 Chauffage : THEVENIN**, pour une offre de base de **25 160€ HT**
- **LOT 07 Plomberie : THEVENIN** pour une offre de base de **4 970€ HT**
- **LOT 08 Peinture : pas d'offre reçue, lot à relancer**
- **LOT 09 Revêtements de sols- Carrelages – Faïences : pas d'offre reçue, lot à relancer**
- **LOT 10 Traitement des façades : ARNAUD COCHARD**, pour une offre de base de **24 256 € HT**

- Remise à niveau voie ferrée capillaire Sud Ardennes : avenant n°1 lot 5 et 3

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Bureau décide à l'unanimité les avenants suivants :

### **Avenant n°1 au lot 3 « signalétique et pancartage »**

Objet de l'avenant :

- Le repérage des ouvrages d'art (Pont sur l'Aisne et sur le canal) entre Attigny et Rilly sur Aisne qui n'étaient pas prévus dans la commande initiale avec panneau et pancarte,
- Le repérage hectométrique et kilométrique de la voie ferrée locale entre Attigny et Voncq (non prévus initialement) pour permettre de se repérer en cas d'incidents sur la voie.

Montant du marché de base retenu : 15 123.33 € HT

- Avenant 1 : **7 893.44 € HT** soit une plus-value de 52 %

### **Avenant n° 1 au lot 5 : Réaménagement du quai militaire d'Attigny**

Objet de l'avenant : Mise en place de déviations

- Déviation routière pour réfection des platelages du PN 6 à Amagne,
- Déviation routière pour réfection des platelages du PN 38 à Voncq,
- Réfection des bandes STOP du PN 20 à Attigny (sortie de la gare).

Montant du marché de base retenu : 85 020,80 € HT

- Avenant 1 : **5 900,00 € HT** soit une plus-value de 6.93 %

- Assainissement collectif de Lucquy – Coucy : attribution du marché de travaux à bons de commande raccordement des immeubles au réseau

Suite à la Commission d'Appel d'Offres qui a classé les offres et à la négociation, le Bureau décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la mieux disante SAS RICHARD pour une offre de base d'un montant de 1 238 124 € H.T et de solliciter l'aide de

l'Agence de l'Eau Seine Normandie. (La subvention est de 3000 € / branchement réalisé (sachant que le cout estimé est de 3370 €/ branchement). Cette demande de subvention sera sollicitée selon le retour des conventions signées).

## **2) Aide aux associations :**

- Aide aux évènementiels 1<sup>ère</sup> répartition 2022 (sur avis de la Commission) :

**42<sup>ème</sup> Rallye automobile des Ardennes** secteur de Novion-Porcien – Signy-l'Abbaye les 5 et 6 Juin organisé par l'Association Sportive Automobile des Ardennes et comptant pour la coupe de France des rallyes 2022.

Le Bureau décide **à la majorité (1 contre et 1 abstention)** une subvention plafonnée à 5 000 € (coût prévisionnel de 85 960 €).

**Festival Ardenn'Rock** à Signy-l'Abbaye les 2 et 3 Juillet organisé par l'association Ardenn'Rock (parmi les plus grands événements du département avec 2 000 festivaliers)

Le Bureau décide **à la majorité (1 abstention)** une subvention plafonnée à 5 000 € (coût prévisionnel de 122 834 €).

**17<sup>ème</sup> semi-marathon « La Vendressoise »** le 6 Mars à Vendresse (épreuve disposant d'un label régional FFA qualificatif pour les championnats de France).

Le Bureau décide **à l'unanimité** une subvention de 15% soit 900 €.

**Fantastique Relais de l'Imaginaire** à Launois sur Vence les 4 et 5 Juin organisé par l'association Capteur (festival de contes et légendes au Relais de Poste aux Chevaux).

Le Bureau décide **à l'unanimité** une subvention de 15%% soit 3 000 €.

**Journée Mondiale de la Marionnette à Warnécourt** le 23 Mars organisée par l'association Warnécourt Animations.

Le Bureau décide **à l'unanimité**, conformément à l'article 5 du règlement d'aides aux associations (CC 16-04/2022), une subvention forfaitaire de 300 €.

**La fête des cerises** au Chesnois Auboncourt les 25 et 26 Juin organisée par Vallées Animation (exposition, concerts, animations, vente de produits locaux).

Le Bureau décide **à l'unanimité** une subvention de 15% soit 3 630 €.

**La Corrida des Yayas** à Boulzicourt le 26 Mai organisée par Athlétic Club de Boulzicourt Villers - Semeuse (marche Nordique chronométrée (1<sup>ère</sup> dans les Ardennes) et course pédestre).

Conformément à l'article 2 du règlement d'aides aux associations (CC 16-04/2022), l'événement sportif n'étant pas de niveau Régional et sur avis de la Commission, le Bureau décide **à la majorité (1 contre)** de ne pas allouer d'aide.

**Les Musicales de Louvergny** église de Chagny du 5 au 13 Août organisée par l'association « Les Musicales de Louvergny » (résidence composée de 18 artistes internationaux avec 6 concerts de musique classique dont 3 à Chagny accueillant 1 200 festivaliers).

Le Bureau décide **à l'unanimité** une subvention de 15% soit 2 559 € (sur 50% du coût prévisionnel de l'ensemble du festival).

**Prix des cotes des Crêtes Préardennaises** le 8 Mai organisé par Gruyères Animation (une centaine de participants régionaux, belges et luxembourgeois).

Le Bureau décide **à l'unanimité** une subvention de 15% soit 450 € (B. Blaimont ne prend pas part au vote).

**Tous à vélos** à Attigny du 16 au 20 Mai organisé par l'association Sportive du Collège d'Attigny affiliée UNSS action éducative de prévention, de promotion et de sensibilisation pour la pratique du vélo par les collégiens.

Le Bureau décide à la majorité (1 abstention) une subvention de 15% soit 540 €.

**Un dimanche à la campagne** à Saulces-Champenoises le 28 Août organisé par l'association les Jeunes Agriculteurs Ardennais (finale départementale de labour, concours de bovins et équins, stands d'organismes professionnels agricoles, marché estival, exposition, mini ferme pédagogique, animations).

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention de 15% soit 3 345 €.

**Journée des sabots du Relais** à Launois sur Vence le 19 Juin organisé par l'association les Sabots du Relais (démonstrations de tripot (ancêtre de la batteuse), démonstrations avec les élèves de la Certification Attelage, exposition, ferme pédagogique, animations musicales, balades en calèches dans Launois-sur-Vence).

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention de 15% soit 1 743 €.

**Solstice Pizza** à Omont le 18 Juin organisé dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs avec le département des Ardennes par l'association BRONCA (présentation des différents jardins avec œuvres d'art, concert).

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention de 15% soit 675 €.

- Aide aux ASA programme entretien des rivières : ASA de la Bar Moyenne Tranche 2022 du programme 2022 – 2026

Les travaux estimés sur le territoire des Crêtes représentent 30% du coût total (19 800 € HT) soit 5 940 € HT (Maîtrise d'œuvre comprise) avec le plan de financement suivant :

Communauté de Communes selon le règlement d'aide (40%)	2 376 €
Fédération Départemental des pêcheurs Ardennais (15%)	891 €
ASA de la Bar moyenne 1 <sup>ère</sup> partie (45%)	2 673 €

Le Bureau décide à l'unanimité d'allouer l'aide de 2 376 €.

- Aide aux accueils périscolaires et de loisirs : association AMAP de Chaumont-Porcien

Le Bureau décide à la majorité (1 abstention) de verser 1 934,80 € au titre du solde d'aide 2021(déduction faite de 50% du trop-perçu 2020) et d'allouer un acompte de 1 571,43 € au titre de 2022 (60% de 2021).

### 3) Demandes de subvention :

- Auprès de la Banque des Territoires pour études sur compétences scolaires et périscolaires, ainsi que sur harmonisation des redevances d'assainissement collectif

Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter une aide de 50% du coût des études estimé à 24 600 €.

- « Actualisation du plan de financement marché corps de logis Relais de Poste – PTRTE et Leader »

Report au prochain Bureau.

Pour information le coût de l'opération après appel d'offres peut être estimé à 547 000 € HT (prévu 789 000 €).

Aussi, vu la marge, il est proposé dans le but de ne pas perdre les subventions, d'ajouter les prestations suivantes :

- changement de la toiture, inclus plan de désamiantage : 80 000€ à intégrer dans le marché en cours en ajoutant un lot Toiture,
- reprise des volets bois en façade estimé à 30 000 €,
- déploiement d'une première partie de la mise en tourisme (scénographie) dans le corps de logis, maîtrise d'œuvre inclus : 130 000 € à 160 000 €.

#### **4) Transition énergétique :**

- Attribution de la toiture du pôle d'entreprise de la Vence pour pose panneaux photovoltaïques

Suite à l'avis de publicité, le Bureau décide à l'unanimité de retenir l'unique candidature (SAS Centrale Villageoise des Crêtes 2) et de signer une convention de mise à disposition de la toiture.

#### **5) Engagement de Contrats de prêt:**

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Grand Est pour le prêt de 100 000 € relatif à la réhabilitation de la Voie Ferrée Capillaire Sud Ardennes (durée 10 ans, taux fixe de 1,55%) et les offres du Crédit Agricole du Nord Est pour le prêt de 33 000 € relatif au multiservice de Rocquigny et le prêt de 57 523 € relatif au diagnostic assainissement sur Signy l'Abbaye (durée 10 ans, taux 1,60%).

#### **6) Economie :**

- Exercice du Droit de Prémption Urbain pour une parcelle à Attigny en lien avec la voie ferrée

Le Bureau décide à l'unanimité d'exercer le droit de préemption sur la parcelle ZK27 (55 a 45 ca) pour sauvegarder les possibilités d'accueil d'entreprises en lien avec la voie ferrée capillaire Sud Ardennes au prix d'acquisition de 0,5 €/m<sup>2</sup> soit 2 772,50 € au Département.

#### **7) Questions diverses :**

- Aide à la sensibilisation pour la lutte contre les violences conjugales dans le cadre d'une manifestation sportive

Le Bureau décide à la majorité (1 abstention) d'allouer une aide de 1 000 € à l'association Athlétic Béclair Club pour les actions de sensibilisation contre la violence conjugale dans le cadre du trail de la Grandville en partenariat avec la Maison de Protection et de Prévention des Familles des Ardennes et le réseau des Intervenants Sociales Gendarmerie.

- Correction erreur dans création de régie de recettes de l'Office de Tourisme (délibération du Bureau n°12-02/22)

Le Bureau valide à l'unanimité la correction de l'article 4 : autorisation de mettre en place 2 fonds de caisse à 100 € (1 à Woinic et 1 à l'OT de Launois) et non 1 seul fond de caisse comme indiqué par erreur.